



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2209-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 22 septembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h02.

Présents : Marielle Berlioz, Christelle Bernard, Anh Brun, Eric Doyen, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise

Pouvoirs : Pascale Besch à Jean Papadopulo, Emilie Chariol à Christelle Bernard, Patrice Fournier à Eric Doyen, Véronique Luxos à Jimmy Delroise

Absent :

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5

Vu le règlement intérieur des activités périscolaires annexé à la présente délibération

Vu la délibération 2022-1212-10 portant approbation des règlements périscolaires

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux règlements des activités périscolaires (cantine et garderie) approuvé en 2024. En effet, la trésorerie fait évoluer ses modalités de règlement, il est donc nécessaire de faire cette mise à jour.

Ce document unique permettra également de regrouper les règlements de la cantine et de la garderie sur un même support.

Cécile GEREY demande au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le règlement intérieur des activités périscolaires
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

25 SEP. 2025

25 SEP. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Matthieu Querenet
Secrétaire de séance

